



Cadre réservé à l'administration :

DOSSIER DE CANDIDATURE

INSTITUT DES SCIENCES DE LA VISION-FORMATION

Formations supérieures en Optométrie

ANNÉE 2018-2019



ÉTAT CIVIL DU CANDIDAT

Mme M.

Nom patronymique : Prénom :

Nom marital :

Nationalité :

Date de naissance : Ville de naissance :

Département de naissance : Pays de naissance :

Coordonnées personnelles

Adresse personnelle :

Code postal : Ville :

Tél. : Portable :

Fax : E-mail :

Coordonnées stables (parents)

Nom et Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. : E-mail :

Profession : Père : Mère :

DOSSIER DE CANDIDATURE

SITUATION ET PARCOURS DU CANDIDAT

Situation du candidat

Je suis actuellement : Gérant(e) Salarié(e) Étudiant(e) Demandeur d'emploi

Pour votre éventuelle recherche d'entreprise, par quelle région ou ville êtes-vous intéressé(e) ?

.....

Adresse professionnelle

Société :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. : Fax : E-mail :

Diplômes validés

BAC : Série : Moyenne générale :

Année d'obtention :

BTS-OL : Année d'obtention : Moyenne générale :

Note en Analyse de la Vision : Note en Examen de Vue :

Note en Optique physique et géométrique :

Centre de préparation :

Autres Diplômes :

Activité professionnelle ou scolarité des 5 dernières années

Années	Nom de l'entreprise ou de l'établissement scolaire	Fonctions dans l'entreprise ou cursus scolaire
2017-2018		
2016-2017		
2015-2016		
2014-2015		
2013-2014		



SOUHAITS POUR LA RENTRÉE DE SEPTEMBRE 2018

Je demande à m'inscrire aux unités suivantes :

- Unité 1 : Réfraction - Vision Binoculaire
- Unité 2 : Contactologie
- Unité 3 : Dépistage en Santé Oculaire
- Unité 4 : Biologie - Sciences de la Vision
- Unité 5a : Basse Vision
- Unité 5b : Contactologie Avancée
- Unité 6 : Vision Binoculaire Spécialisée

La validation des unités **U1 et U2** conduit à la délivrance du **Titre Professionnel de «Responsable en Réfraction et Équipement Optique»**, inscrit au Répertoire National de la Certification Professionnelle (RNCP) à niveau II (BAC+3) *par arrêté ministériel du 17/07/2015, publié au Journal officiel le 25/07/2015*

La validation des unités de formation **U1 à U6** conduit à la délivrance de la « **Certification Professionnelle d'Expert en Sciences de la Vision** » délivrée par l'ISV.

Acceptez-vous qu'on vous propose une unité de substitution si votre premier choix ne peut-être satisfait faute de place ? (avec priorité pour suivre l'unité de votre choix l'année suivante)

- Oui Non

POURSUITE DE FORMATION

Dans les années à venir, envisagez-vous d'obtenir les validations suivantes :

- Le Titre de Responsable en Réfraction et Equipement Optique - Bac+3
- La Certification d'Expert en Sciences de la Vision - Bac+5
- Le Diplôme Européen d'Optométrie de l'ECOO
- Seulement suivre les unités de formations suivantes :

PIÈCES A JOINDRE AU DOSSIER

Pour tous les candidats :

- ▶ Relevé de notes du BAC
- ▶ Relevés de notes des 1^{ère} et 2^{ème} année de BTS, et des formations post-BTS le cas échéant.
- ▶ Relevé de notes de l'examen du BTS-OL.
- ▶ 1 photo d'identité récente
- ▶ 1 chèque de 60,00 € à l'ordre de l'ISV pour les frais de traitement de dossier

Si vous n'êtes pas en possession de tous ces documents, envoyez-nous ceux disponibles et faites suivre les autres dès que possible afin de compléter votre dossier.

Pour les candidats intéressés par les unités **U1 et U2** :

La préparation à ces deux unités nécessite une part de travail personnel et implique que vous puissiez pratiquer la réfraction et la contactologie dans le cadre de votre activité professionnelle. Nous recommandons donc aux candidats en cours de formation ou en recherche d'emploi d'orienter leurs recherches vers une entreprise leur permettant de travailler ces deux disciplines en dehors des cours.

L'ISV-Formation offre toutefois la possibilité à tous ceux qui ne peuvent pratiquer en magasin, d'accéder aux salles de travaux pratiques en dehors des périodes d'enseignement.

CALENDRIER DES ADMISSIONS

DÉPÔT DES DOSSIERS : Jusqu'au 17 Juillet 2018

Les dossiers arrivés tardivement ne seront examinés qu'en fonction des places disponibles.

RÉPONSE :

A partir du 12 Mars 2018, 2 commissions de sélection se réunissent chaque mois. A l'issue de ces réunions et en fonction de votre situation, il vous sera envoyé :

- ADMISSION** une réponse définitive **pour les titulaire du BTS-OL**
- ADMISSIBILITÉ** une réponse concernant votre admissibilité **pour les candidats en cours de validation du BTS-OL**. L'admission ne deviendra définitive qu'après la réussite des épreuves du BTS-OL.

Les notes du BTS-OL devront nous être transmises dès réception par fax au 04 77 95 31 79 ou par mail à l'adresse info@isvision.fr

EXPOSÉ DES MOTIVATIONS & PROJET PROFESSIONNEL

COMMENT AVEZ-VOUS CONNU NOS FORMATIONS ?

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Recherche Internet | <input type="checkbox"/> Organisme d'information
Précisez : |
| <input type="checkbox"/> Site internet d'un partenaire,
Précisez : | <input type="checkbox"/> Presse & média |
| <input type="checkbox"/> Forum de discussion | <input type="checkbox"/> Par un ancien élève |
| <input type="checkbox"/> Réseaux sociaux,
Précisez : | <input type="checkbox"/> Autre, précisez : |

INSTITUT DES SCIENCES DE LA VISION – FORMATION

23 rue des Hauts de Terrenoire 42100 SAINT-ÉTIENNE | T. 04 77 95 31 70 | F. 04 77 95 31 79 | M. info@isvision.fr
www.isvision.fr | www.facebook.com/InstitutDesSciencesDeLaVision